



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ARCHERS FRESNOIS 15 JUIN 2021

L'assemblée générale des Archers Fresnois s'est réunie le 15 juin 2021 à 19h dans la salle municipale Aimé Césaire – 1 mail Aimé Césaire à Fresnes.

32 adhérents sont présents ou représentés.

Ordre du jour :

1^{ère} résolution : nomination du président de séance
L'assemblée nomme M. Vannier Président, à l'unanimité

2^{ème} résolution : nomination des assesseurs
L'assemblée nomme M. Delamarche à l'unanimité

3^{ème} résolution : nomination du secrétaire de séance
L'assemblée nomme Florence Chevalier à l'unanimité

4^{ème} résolution : Bilan de la saison 2021 (Effectifs – Animations – Travaux)

Cette année, il y a eu 20% d'adhérents en moins (67 adhérents). 56 adhésions sont des renouvellements.

Les jeunes représentent 42 % et les femmes : 36 %.

Quelques entraînements ont eu lieu au gymnase pour les jeunes jusqu'en octobre et fin décembre. La majorité des entraînements s'est déroulée sur le terrain extérieur.

Le club a acheté des chauffages au gaz. Les horaires ont été aménagés en raison du froid.

Un « challenge de la chanson du confinement » a été organisé : de nombreux archers ont posté des chansons sur le site. Le site a aussi été alimenté avec des photos des entraînements en extérieur.

Les animations habituelles n'ont pas pu se dérouler : barbecue, téléthon, repas de la St Sébastien ...

Mais, certaines activités se sont déroulées : tir de Pâques, fêtes de l'été et jeu de piste le 12 juin 2021.

Le forum des associations devrait se tenir le samedi 4 septembre.

Le barbecue annuel est prévu fin août/début septembre.

Concours : très peu ont eu lieu : Solène et Jean Michel ont participé à un concours en septembre 2020. Pascal se prépare pour les championnats de France (fin juillet 2021).

Travaux réalisés :

- toiture de l'abri
- pailles pour les cibles du terrain extérieur
- achat de cibles : en coopération avec la mairie, les cibles ont été montées
- achat et mise en place d'un nouveau filet pour le fond du terrain

Jean Yves Delamarche a obtenu son diplôme d'arbitre (option campagne). Il validera les autres modules de la formation (tir extérieur, nature et 3D, épreuves par équipes) dès la reprise des concours. Dès que les formations seront réalisées, il aura officiellement le titre d'arbitre.

5^{ème} résolution : approbation des comptes de l'exercice écoulé (arrêtés au 31 mai 2021)

Il y a un écart important entre les recettes et les dépenses. Les activités n'ayant pas pu se tenir : des dépenses n'ont pas été engagées. Mais, les travaux non prévus ont été réalisés et cela a entraîné des dépenses.

Le club bénéficie de plusieurs subventions : municipale et départementale

Le solde est positif.

Adoptée à l'unanimité

6^{ème} résolution : renouvellement ou nomination des membres du bureau

Président	Pascal VANNIER
Vice-Président	Daniel TURPIN
Secrétaire	Florence CHEVALIER
Trésorier	Serge RENOLLEAU
Dir. technique	Daniel TURPIN
Resp. Animation	Rémi MARIN
Resp. Concours	Bernard GUERIN

Adoptée à l'unanimité

7^{ème} résolution : montant des cotisations de la saison 2021-2022

Quelques adhérents (2) ont demandé un remboursement de leur licence (puisque les entraînements n'ont pas eu lieu normalement). Il convient de préciser que le prix d'une licence comprend une part fédérale (licence FFTA) et une part pour le club. De plus, même dans des conditions dégradées, les entraînements ont pu avoir lieu. Il n'y aura donc pas de remboursement.

Pour l'année 2021-2022, il est proposé une réduction pour la licence pour ceux qui se réinscrivent. L'impact financier est 1650 euros pour le club (montant estimé). Les nouveaux adhérents paieront le prix habituel. La trésorerie permet d'absorber cette « remise ».

Résolution adoptée à l'unanimité

8^{ème} résolution : projets 2021-2022

- Remplacement des cibles du gymnase : 800 euros
- Filet latéral du terrain extérieur : 825 euros
- Arc à poulie pour initiation/découverte (1) : 455 euros
- Mantis X8 : analyseur de tir + supports (2) : 250 euros
- Remplacement paille de la cible à 70 m du terrain : 370 euros
- Achat de cibles 3 D : 300 euros
- Fermeture partielle de l'abri avec des persiennes en plastique : 100 euros

(1) L'utilisation d'un arc à poulie pour s'initier nécessite un encadrement (Jean Michel et Nadia) et une motivation réelle pour tester. La question est de savoir si plusieurs personnes seraient intéressées. Ce n'est pas une dépense importante.

(2) Mantis : c'est un boîtier qui enregistre la qualité des tirs. Il faut le connecter à son téléphone portable. L'application est gratuite. Ce dispositif est destiné à analyser les tirs et surtout permet de progresser. Il faut prévoir un système de fixation qui permette de l'utiliser sur les arcs de plusieurs archers.

Résolution adoptée à l'unanimité.

9^{ème} résolution : budget de la saison 2021 – 2022 (budget en annexe)

Il y a des incertitudes quant au montant de la subvention départementale.

La « remise » sur le prix des licences coûtera au club 1650 euros.

Par ailleurs, le nombre des futurs inscrits est très incertain.

Les dépenses et les recettes habituelles sont reconduites.

10^{ème} résolution : organisation des entraînements pour l'année 2021-2022

Les créneaux habituels pour le gymnase ont été demandés : mercredi, vendredi et samedi.

Pour le terrain extérieur : tous les jours de 9h à 22h

La séance est levée à 20h30

Le président : M. Vannier

Le scrutateur : Jean-Yves Delamarche

